Conseil Communal du 29 juin 2021

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
MM. Legrand, Henriet et Xhurdebise, Echevins
MM. Margrève, Piette, Gustin, Roumez (20h09) et Godefroid (20h03), Conseillers
Mme Lignoul, Présidente du CPAS
Mme Close, Directrice générale a.i.
Excusée : Mme Maret

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Procès-verbal de la séance publique du 31 mai 2021. Approbation.
Le Conseil,
Par 7 voix pour et 1 abstention (Henriet), APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 31/05/2021.

2/ Centre Public d'Action Sociale. Comptes annuels 2020. Tutelle.
Le Conseil,
A l'unanimité :
APPROUVE les comptes annuels 2020 du Centre Public d'Action Sociale.
CHARGE le Collège de l'exécution de la présente en fournissant une copie de la présente au CPAS.

3/ Protection des langues régionales endogènes. Convention de labellisation « Ma Commune dit "ây" (oui) ! ». Adhésion.
Le Conseil,
A l'unanimité :
SE DIT sensible aux mesures concrètes de protection et de promotion des langues régionales endogènes, adaptées aux spécificités du territoire communal de Trois-Ponts et ADHERE au projet.
VALIDE le projet de convention de labellisation « Ma Commune dit « ây » ! » afin de replacer les langues régionales endogènes au cœur de la vie quotidienne des citoyens et les encourager à être fiers de leur langue, de leur culture et de leur identité régionale moyennant la suppression du point 5 "Mise en place d'animations en LRE dans la maison de repos de la Commune" repris dans la rubrique 2 "Culture (activités et équipements culturels)" et la correction du nombre d'actions et de points.
CHARGE le Collège de l'exécution de la présente (transmettre la présente délibération accompagnée de la convention à l'adresse suivante : « macommuneditoui@cfwb.be » et d'informer les services concernés).

4/ Règlement complémentaire de circulation routière. Brume/Trois-Ponts centre. Accès interdit dans la descente pour certains véhicules.
Le Conseil,
A l'unanimité :
ARRETE :
Article 1er
La circulation est interdite à tout véhicule dont la longueur excède 12 m, chargement compris, dans le sens de la descente depuis le village de Brume vers le centre de Trois-Ponts.
La mesure est matérialisée par des signaux C25 portant la mention +12m+ et C31 complétés par un additionnel reprenant le pictogramme du camion et sa longueur avant les carrefours.
Article 2
Le présent règlement sera soumis pour approbation au Ministre régional compétent en matière de sécurité routière.

5/ Énergies - Électricité. Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) sur le territoire communal. Appel public à candidats.

Le Conseil,

A l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : D'initier un appel à candidature en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité sur son territoire, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CWaPE.

Article 2 : De définir les critères objectifs et non discriminatoires dans le document d'appel public ci-annexé.

Article 3 : De se réserver le droit d'entendre en séance publique les candidats ayant remis un dossier de candidature et ce, avant l'adoption de la décision visant à proposer un candidat. Cette audition a pour objectif d'entendre les explications des candidats quant au respect des critères susmentionnés.

Article 4 : De fixer au 30 septembre 2021 la date ultime de dépôt des offres des candidats intéressés.

Article 5 : De fixer au 15 novembre 2021 la date ultime d'envoi des réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la commune sur leurs offres.

Article 6 : De charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération, à savoir qu'une copie de la présente délibération assortie des critères de l'appel à candidature seront transmis aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Région wallonne, à savoir :

- AIEG, Rue des Marais, 11 - 5300 Seilles
- AIESH, Rue du Commerce, 4 - 6470 Rance
- ORES Assets, Avenue Jean Mermoz, 14 - 6041 Gosselies
- RESA, Rue Sainte-Marie, 11 - 4000 Liège
- REW, Rue Provinciale, 265 - 1301 Bierges

et fera l'objet d'une publication tant sur le site internet communal qu'aux valves de l'administration.

6/ Énergies - Gaz. Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) sur le territoire communal. Appel public à candidats.

Le Conseil,

A l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : D'initier un appel à candidature en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution de gaz sur son territoire, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CwaPE.

Article 2 : De définir les critères objectifs et non discriminatoires dans le document d'appel public ci-annexé.

Article 3 : De se réserver le droit d'entendre en séance publique les candidats ayant remis un dossier de candidature et ce, avant l'adoption de la décision visant à proposer un candidat. Cette audition a pour objectif d'entendre les explications des candidats quant au respect des critères susmentionnés.

Article 4 : De fixer au 30 septembre 2021 la date ultime de dépôt des offres des candidats intéressés.

Article 5 : De fixer au 15 novembre 2021 la date ultime d'envoi des réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la commune sur leurs offres.

Article 6 : De charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération, à savoir qu'une copie de la présente délibération assortie des critères de l'appel à candidature seront transmis aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Région wallonne, à savoir :

- ORES Assets, Avenue Jean Mermoz, 14 - 6041 Gosselies
- RESA, Rue Sainte-Marie, 11 - 4000 Liège

et fera l'objet d'une publication tant sur le site internet communal qu'aux valves de l'administration.

7/ Rochelinval. Création d'une voirie dans le cadre d'un permis d'urbanisation. Cession et incorporation de cette voirie dans le domaine public. Décision.

Le Conseil ,

A l'unanimité :

APPROUVE les plans as-built et le projet d'acte de cession proposé.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

8/ FIC 2019-2021. Réfection des voiries de Lavaux - Neuville - Spineux et Rochelinval. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,

A l'unanimité, DECIDE :

- De réfectionner les voiries de Neuville, Spineux, Lavaux Haut (tranche ferme), Lavaux Bas (tranche conditionnelle) et Rochelinval (tranche conditionnelle).
- D'approuver les documents de marché, le cahier des charges N° 716-02/19 et le montant estimé (768.295,75 € hors TVA ou 929.637,86 €, 21% TVA comprise) du marché "Réfection de voiries - Neuville, Spineux, Lavaux Haut, Lavaux Bas et Rochelinval", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

- De passer le marché par la procédure ouverte.
- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie (SPW) - Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.
- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, articles :
  - 421/731-52 (n° de projet 20210003) "FIC 19-21 - Voirie Rochelinval Village" ;
  - 421/731-52 (n° de projet 20210004) "FIC 19-21 - Voirie Cul-de-sac Spineux, Triangle et chemin vers Wanne" ;
  - 421/731-52 (n° de projet 20210005) "FIC 19-21 - Voirie Neuville village" ;
  - 421/731-52 (n° de projet 20210028) "FIC 19-21 - Voirie Lavaux (Wanne) - Haut du village".
- De prévoir un crédit pour la tranche de marché 3 (tranche conditionnelle) "Lavaux bas du village".
- De charger le Collège communale de l'exécution de la présente.

9/ FIC 2019-2021. Réfection de la toiture de l'école communale de Trois-Ponts + placement de panneaux photovoltaïques. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité , DECIDE :

- De réfectionner la couverture de toiture de l'école communale de Trois-Ponts et d'y placer de panneaux photovoltaïques.
- D'approuver les documents du marché, le cahier des charges N° 2121EC et le montant estimé (78.768,51 € hors TVA ou 83.494,62 €, 6% TVA comprise) du marché "FIC 2019-2021 - Réfection de la couverture de toiture de l'école communale de Trois-Ponts + placement de panneaux photovoltaïques", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De solliciter une subvention et l'avis sur projet pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, à savoir le Service Public de Wallonie (SPW) - Direction des Bâtiments subsidiés, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur (approbation du projet avant lancement de la procédure de consultation et d'attribution).
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/724-52 (n° de projet 20210002) "FIC 19-21 - Isolation toiture Ecole Trois-Ponts + Placement panneaux photovoltaïques".
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

10/ Convention de subvention "Be Planet". Remplacement de la couverture de toiture de l'ancien garage Remy. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité, DECIDE :

- De rénover la toiture de l'ancien garage Remy dans le cadre de la convention de subvention passée entre la commune de Trois-Ponts et "Be Planet", fondation d'utilité publique ;
- D'approuver les documents de marché, le cahier des charges N° 2121GR et le montant estimé (58.274,02 € hors TVA ou 70.511,56 €, 21% TVA comprise) du marché "Remplacement de la couverture de toiture de l'ancien garage Remy", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 124/724-54 (n° de projet 20210022) « Projet BE-PLANET – Réaffectation de l'ancien garage Remy ».
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

11/ Ecole communale de Trois-Ponts. Personnel définitif et temporaire subsidié. Règlement de travail. Adoption. Décision.

Le Conseil,
A l'unanimité :
ARRETE le règlement de travail tel que repris en annexe.
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

12/ Intercommunale RESA SA. Assemblée générale extraordinaire du 01/07/2021. Approbation des points de l'ordre du jour. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité, DONNE procuration au Président du Conseil d'Administration de RESA SA en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2021 afin de voter selon les instructions reprises sur le formulaire annexé.

APPROUVE, aux majorités suivantes les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 01/07/2021 de l'Intercommunale RESA SA :
A l'unanimité : Point 1 - désignation du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2021 à 2023 et fixation des émoluments
A l'unanimité : Point 2 - pouvoirs
CHARGE le Collège communal de transmettre, pour le 30/06/2021, 17 heures au plus tard, la présente délibération accompagnée du formulaire de procuration à l'adresse courriel « direction@resa.be ».

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h30

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i., Le Bourgmestre,

V. Close F. Bairin